

---

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Saint-Sulpice (Haute-Garonne) qui annonce à la Convention qu'elle vient de s'épurer, lors de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Saint-Sulpice (Haute-Garonne) qui annonce à la Convention qu'elle vient de s'épurer, lors de la séance du 14 ventôse an II (4 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 48-49;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30148\\_t1\\_0048\\_0000\\_20](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30148_t1_0048_0000_20)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

## 25

Les nouveaux membres du conseil-général de la commune de Port-Liberté annoncent à la Convention, qu'ils viennent d'être nommés à ce nouveau poste d'honneur par le représentant du peuple, Prieur (de la Marne). Ils félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à continuer de faire de bonnes lois.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

## 26

La société populaire de Saint-Sever, département des Landes, invite la Convention à rester à son poste : elle envoie au deuxième bataillon de ce département 120 chemises, 60 paires de bas, 50 mouchoirs ; elle ajoute qu'elle a 1,640 liv., pour l'armement d'un cavalier, 3,150 liv., pour des souliers, et 325 liv., pour le mariage d'une jeune citoyenne.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[St Sever, 20 pluv. II] (4).

« Citoyens représentants,

Nous avons envoyé au 2<sup>e</sup> bataillon de ce départ à l'armée des Pyrénées Occidentales 60 paires de bas, 50 mouchoirs, 120 chemises. Il nous reste encore 80 chemises, 30 paires de bas, des mouchoirs dont nous compléterons un second envoi avec les effets que nous annoncent des communes voisines ; plus 1640 l. pour l'armement et l'équipement d'un cavalier qui sera bientôt en état de prendre le poste honorable que la République lui assignera ; plus, pour fabrication de souliers, 3150 l., et 325 l. pour le mariage d'une jeune citoyenne.

Ces offrandes civiques se sont faites et se font par les citoyens et citoyennes indistinctement. Le zèle des citoyennes a déjà produit un quintal de charpie sans ce qu'elles en font tous les jours dans le désir de concourir à étancher le sang de nos généreux défenseurs.

Permettez nous, Citoyens représentants, d'ajouter à l'avis de ces offrandes civiques l'hommage de notre reconnaissance. Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez achevé d'environner l'édifice de notre Constitution du double rempart des lois et de l'instruction publique.

(1) P.V., XXXIII, 5-6. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 6. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1177.

(3) P.V., XXXIII, 6. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) et 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) ; J. Fr., n° 527 ; J. Sablier, n° 1177 ; Mon., XIX, 636.

(4) C 293, pl. 966, p. 25.

Salut fraternité, liberté égalité, République une et indivisible.

Vos respectueux administrés »

CHAUMONT (présid.), DUBROCA fils (secrét.), GUYARD.

## 27

Les citoyens Dorfeuille et Millet, commissaires nationaux à Bourg-Régénéré, envoient à la Convention le récit d'une fête civique, et annoncent l'amélioration de l'esprit public dans cette commune par les soins du représentant du peuple, Albitte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 28

Le conseil-général de la commune de Dunkerque félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

[Dunkerque, 7 vent. II. A la Conv.] (3).

« Républicains,

Il était réservé à la Nation française dans la personne de ses Représentants, de rendre à la nature des droits que la cupidité et la soif de l'or lui avait enlevés. Donner la liberté aux Nègres est un acte de justice qui fait trembler les tyrans sur leurs trônes ; du fonds de leurs cœurs corrompus vous leur arrachez l'aveu que vous avez mis le comble à votre gloire et pulvérisé leurs projets liberticides.

Achevez le sublime ouvrage de la régénération des peuples. Point de trêve avec les tyrans, ne quittez la Montagne que lorsqu'ils seront tous anéantis. L'existence d'un seul est un fléau pour l'humanité.

Vive la République ! Vive la Montagne ! »

G. Amand MOREL, H. COPPIN (maire), GODDAERDT, Alex. THÉLU, A. DELIGNY, BRAQUEHAYE fils aîné, CORDANGE, MARTIN, A. DAUCHY, L. LANTEIN, F. CURRET, Ch. ALOMEZ fils, M. GARBEY, JACQUIN, BAILLET, B. DAEL, FILLEMOT, D<sup>no</sup> CARLIER, P. SCHEYER, J.B. LE ROY, J.F. ESTANCELIN, B<sup>in</sup> GERBIDOU, DELONGUE (secrét.), COMTESSE, DAUDRUY, F. GOURDIN, FURMOIN, DEWIECK, J. Ph. CORNU, S. BARDEN.

## 29

La société populaire de Saint-Sulpice, district de Rieux, département de la Haute-Garonne, écrit à la Convention que la France se glorifie de lui avoir confié le vaisseau de l'état. Cette société annonce qu'elle vient de s'é-

(1) P.V., XXXIII, 6. B<sup>in</sup>, 14 vent. ; J. Sablier, n° 1178 ; M.U., XXXVII, 253. Seule subsiste la lettre d'envoi, datée du 23 pluv. II (C 295, pl. 988, p. 23).

(2) P.V., XXXIII, 5. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1177.

(3) F<sup>ic</sup>III Nord, 13. B<sup>in</sup>, 14 vent.

purer, et invite la Convention à s'épurer elle-même, s'il en est encore besoin.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

### 30

La société de Josselin annonce que l'esprit public s'est régénéré dans cette commune. Ils ont tous juré, ainsi que les citoyennes de cette commune (2), une guerre éternelle aux tyrans, aux fanatiques, aux ennemis de la patrie, et (3) de préférer la mort à l'esclavage.

Mention honorable, et insertion au bulletin.

### 31

Le citoyen Ducoin, de Charlieu, district de Roanne, département de Loire, demande la levée du mandat d'arrêt décerné contre lui.

La Convention renvoie aux représentants du peuple à Commune-Affranchie la pétition du citoyen Ducoin (4).

### 32

Le citoyen Sayet, chef d'escadron, cantonné à Fontaine, a envoyé 150 liv. en assignats (5).

Il ajoute que la devise du 7<sup>e</sup> régiment de cavalerie est « Guerre aux tyrans ».

Mention honorable (6).

### 33

Un membre [OUDOT] annonce que la société populaire de Bray-sur-Seine, réunie aux communes de Jaulnes et Mousseaux, offrent à la patrie 102 chemises, des bas, des souliers, du vieux linge et de la charpie, pour nos frères d'armes.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (7).

[Bray-sur-Seine, s.d.] (8).

« Législateurs, les sans-culottes composant la Société populaire de la commune de Bray, jaloux de concourir de tout leur pouvoir au bonheur de leurs frères d'armes, vous offrent, chemises, bas

(1) P.V., XXXIII, 7. B<sup>in</sup>, 17 vent. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XIX, 638; *J. Fr.*, n° 527; *J. Sablier* n° 1177.

(2) P.V., XXXIII, 7.

(3) B<sup>in</sup>, 16 vent.

(4) P.V., XXXIII, 7.

(5) P.V., XXXIII, 7 et 180. Reçu non signé (C 293, pl. 966, p. 18). B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>);

(6) C. Eg., n° 564; *M.U.*, XXXVII, 233; *J. Sablier*, n° 1177.

(7) P.V., XXXIII, 7. B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>). Minute du p.-v. signée OUDOT (C 293, pl. 963, p. 12).

(8) C 295, pl. 988, p. 17.

et souliers dont la nomenclature est d'autre part. Les tyrans coalisés contre nous voudroient la paix; point de paix, fiers Montagnards, point de paix, ces tigres palissants ne la demandent que parcequ'ils nous voyent vainqueurs, poursuivez-les, frappez-les de toutes parts, cette marche fière assurera à jamais la liberté française, affermira ce serment si cher à des Républicains. Liberté ou la Mort ».

VIOLAINE (secrét.), VILLANS (présid.), MONTAGNARD.

Au verso, d'une autre écriture: La Société populaire de Bray-sur-Seine offre: 46 chemises, 9 paires de bas; 35 paires de souliers, 14 livres de vieux linge, 32 livres de charpie, 2 paires de giestres. La commune de Jaulnes offre 38 chemises. La commune de Mousseaux-les-Bray offre 18 chemises. Total en chemises: 102.

### 34

Le district de Lille a vendu, avant le 29 pluviôse, pour 145,250 liv., des fonds d'émigrés, estimés la somme de 45,725 l. (1). Sur ces ventes il ne devait être payé que 44,435 liv., pour le premier dixième; il a déjà été donné 156,520 liv. (2).

Insertion au bulletin.

### 35

Un membre lit une délibération de la quatrième section de la commune de Lille, par laquelle elle offre un cavalier équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Extrait des délibérations. Lille, 17 sept. 1793] (4).

« La séance ayant été ouverte, à 5 heures de relevée.

Sur la proposition d'un membre, et du président, l'assemblée générale a choisi d'une voix unanime, le citoyen Denis Joseph Lebrun, pour faire le service de cavalier, avec l'engagement de 400 livres tournois, et revêtu des équipements et habillements de cavalier, le dit citoyen Le Brun a choisi pour ce service, le 20<sup>e</sup> régiment, ci-devant 21<sup>e</sup> de cavalerie, actuellement en garnison en cette ville, caserné au quartier St André; et qu'il lui seroit payé à sa famille au dessus du dit engagement, six livres de France par semaine, durant la guerre, que ledit engagement, ainsi que la délégation à faire à sa famille ne lui seront payés qu'autant qu'il sera enregistré et visité par les commissaires de guerre et commandant dudit 21<sup>e</sup> régiment, en conséquence, l'assemblée a applaudi cette mesure.

Nota: La dite délégation à faire à sa famille

(1) P.V., XXXIII, 8.

(2) B<sup>in</sup>, 14 vent.

(3) P.V., XXXIII, 8. B<sup>in</sup>, 18 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1177.

(4) C 295, pl. 988, p. 18. Extrait adressé à la Conv. le 6 vent. II.